



Règles spécifiques de la compétition karting historique 2021

Préambule :

Les présentes règles ont pour but de définir les catégories de karts historiques autorisées par dérogation de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA) à prendre part à des compétitions, avec le concours de future racing commm (l'agence promotrice) représentée par sa dirigeante Romane Didier.

Ce règlement est établi sur proposition de l'agence promotrice et soumis pour accord au Pôle Karting de la FFSA ainsi qu'au président de la Commission Nationale de Karting de la FFSA. La FFSA valide en retour la liste des courses proposées par l'agence promotrice, dans lesquelles les karts répondant au règlement pourront être engagés.

Il est important que chaque participant prenne en compte l'importance du terme « historique ». Ainsi, il est de sa responsabilité de présenter au départ des courses un matériel cohérent avec les règlements de son année de construction.

C'est pourquoi il est demandé à un pilote souhaitant s'engager à une course de transmettre à l'agence promotrice des photos de son matériel afin de vérifier sa conformité à l'esprit du karting historique et son éligibilité.

Catégories : la Formule 20.000 (100 cm³ à air) a été lancée en 2018 et a déjà fait l'objet de plusieurs compétitions. D'autres catégories sont en cours d'élaboration dans le but d'étoffer et de mieux financer à terme les meetings historiques. Elles ne pourront être intégrées au programme des événements que si un nombre de participants suffisant se fait connaître auprès de l'agence promotrice.

Le présent règlement présente en priorité les points spécifiques à la pratique du karting historique. Mais les pilotes engagés doivent connaître et respecter l'ensemble des règlements de la FFSA en vigueur à la date de la course (exemple : extincteur de 6kg dans le stand, tapis de sol sous le kart, interdiction de démarrer le moteur dans le paddock, équipement du pilote...). D'autre part, un pilote présentant au contrôle de sécurité préalable à la compétition un kart en mauvais état et ne correspondant pas à l'esprit de la catégorie pourra se voir refuser le départ.

Enfin, il est ici précisé que « Formule 20.000 » est une marque déposée.

Titre 1 Règles sportives

Article 1 : Course Club

Les courses de karting historique sont de type course-club avec les officiels correspondant à ce type de course. La compétition se déroule donc sur une seule journée. Cependant, le gestionnaire de la piste peut proposer aux pilotes engagés de prendre part à des séances d'essais privés le ou les jour(s) précédant la course.

Article 2 : format standard de la Formule 20.000

> warm-up

- > deux manches (grille tirée au sort puis inversée)
- > préfinale
- > finale. Le classement de la course est celui de la finale.

Article 3 : Age minimum des pilotes

18 ans atteints dans l'année (sauf dérogation accordée par le Président de la CNK FFSA).

Article 4 : Licences

- pilotes licenciés français : licence entraînement/course club (neccjsk), compétition nationale (ncck) ou licence compétition internationale.

- pilotes licenciés étrangers : licence compétition nationale (ASN affiliée à la CIK) avec autorisation de son ASN de courir à l'étranger ou licence compétition internationale.

- pilotes non licenciés français ou étrangers (journée de compétition): Titre de participation national course club karting (tpncck) ou Titre de participation national course club karting étranger non résident (tpnccke) fourni par le club organisateur sur présentation d'un certificat médical de non-contre-indication. Tarif FFSA 2020 : 42 €

- pilotes non licenciés Français ou étrangers (journée d'essais libres) : Titre de participation national entraînement journée karting (tpnejk) ou Titre de participation national entraînement journée karting étranger non résident (tpnejke) fourni par le club organisateur sur présentation d'un certificat médical de non-contre-indication. Tarif FFSA 2020 : 32 €

Les ASK organisatrices sont chargées de délivrer les titres de participation.

Titre 2 Règles techniques

Article 1 : Généralités

Par le mot « kart », on entend un ensemble composé d'un châssis, d'un moteur et d'un carburateur.

Dans tous les cas, il est accepté une tolérance de 5% sur la cylindrée du moteur.

Dans tous les cas, les karts sont équipés d'éléments de carrosserie. Ceux-ci doivent être conformes à leur époque afin de respecter l'authenticité historique du kart. Cette carrosserie inclut deux pontons et un nassau panel. La présence d'un spoiler (carénage frontal) dépend de l'époque (obligatoire à partir de 1992 pour les karts 100 cm³ sans boîte de vitesses, obligatoire à partir de 1993 pour les 125 cm³ à boîte de vitesses, facultatif avant cette date).

Les karts ne sont équipés ni d'une boîte de vitesses, ni d'un embrayage (sauf Formule 125), ni d'un démarreur, ni d'une batterie, ni d'un limiteur de régime. Des exceptions pourront être retenues dans le cas d'un pilote handicapé.

Boîte à air (silencieux d'admission) obligatoire telle qu'utilisée au cours de la période.

Dans tous les cas, le nombre de pneus slicks enregistrés par un pilote à l'entrée de la grille ou du parc fermé au début de la compétition est de quatre (deux avant, deux arrière) avec la possibilité de remplacer un pneu endommagé après examen par la commission technique.

Procédure identique pour les quatre pneus pluie pouvant être enregistrés.

La commission technique désignée par chaque club organisateur déterminera le procédé de marquage.

Contrôle technique de sécurité avant la course (au plus tard le dimanche avant le début du warm-up).

Selon le contexte de chaque circuit, l'agence de promotion se réserve le droit d'imposer un système de réduction du bruit. (embout « ADAC », avec protection s'il dépasse du pare-chocs arrière, ou le dispositif de type cartouche IAME / Elto style X30, KFS, OKJ...).

Article 1.1 : Formule 20.000 :

1.1.1 : Définition de base de la Formule 20.000

Karts construits de 1986 à 2002 inclus équipés d'un moteur 100 cm³ refroidi par air.

1.1.2 : Châssis

Aux normes CIK. Freins avant interdits.

1.1.3 : Moteur

Homologations CIK de 1986 à 1998.

1.1.4 : Carburateur

Carburateur à membrane tel qu'utilisé, homologué et fabriqué au cours de la période. Marque et modèle libre, le diamètre maxi 24mm à papillon est la norme mais les carburateurs à guillotine jusqu'à 32mm de diamètre du venturi pourront être utilisés en contrepartie d'un poids majoré de 5 kg par rapport à la règle décrite à l'article 1.1.5.

Cette règle est justifiée, d'une part, par le respect de l'histoire du karting et la volonté de rendre hommage à de belles pièces de mécanique et à leurs concepteurs, et, d'autre part, par la possibilité de niveler le plateau en améliorant la performance potentielle des pilotes présentant un excès de poids.

1.1.5 : Carburant

Essence SP98 E5 régulièrement commercialisée en station-service.

1.1.6 : Poids

Règle générale pour le kart et son pilote avec son équipement : 145 kg

Mise en place d'une classe 155 kg (les pilotes intégrés à cette classe doivent apposer une bande rouge sous leur numéro de course).

1.1.7 : Numéros de course

Deux plaques obligatoires sur le nassau panel et sur la plaque fixée sur le pare-chocs arrière. Numéros sur fond jaune. Numéros sur les pontons facultatifs.

1.1.8 : Pneumatiques

Pneus slicks : Vega XH3 homologation CIK 2020 (logo Vega vert)

Pneus pluie : libres.

Pneus 6 pouces : facultatifs uniquement pour les karts qui pouvaient en être équipés de 1989 à 1994) : Véga HS6 médiums (logo orange) développés pour la coupe de marque TTI Carbone.

1.1.9 : Equipements divers :

Compte-tours, chronomètre embarqué, sonde de température et acquisition de données autorisés.

Article 1.2 : Formule 100% (ou Formule 100 pour 100)

1.1.1 : Définition de base de la Formule 100%

Karts construits de 1997 à 2008 inclus, carrossés, équipés d'un moteur 100 cm³ refroidi par eau, sans limiteur de régime, sans embrayage et sans démarreur (règlement en cours de développement).

Article 1.3 : Formule Promo

1.1.1 : Définition de base de la Formule Promo

Karts construits de 1989 à 2005 inclus (selon sous-catégories), châssis de type économique selon la définition, l'agrément ou l'homologation du GNK, de la FdK, de la FFSA ou du promoteur de l'époque, carrossés, sans freins avant, frein mécanique, pneus larges, équipés d'un moteur 100 cm³ refroidi par air. Pneus slicks VEGA KFH Orange durs type Endurance KFS diffusés par EvoKart. Pneus pluie interdits.

En attendant de compter un nombre suffisant de concurrent, la Formule Promo peut courir avec la Formule 20.000, en tant que classe pouvant faire l'objet d'un classement séparé et d'un podium (en fonction du nombre d'engagés). Dans ce cas, la réglementation de la Formule 20.000 en termes de pneumatiques pourra s'appliquer (article 1.1.8).

Deux sous-catégories :

Formule Promo A : moteurs de 18 à 20 chevaux environ, poids mini : 140 kg

Formule Promo B : moteurs de 13 à 15,5 chevaux environ, poids mini : 135 kg

1.1.2 : Formule Promo A :

1.1.2.1 : Quatre définitions de châssis autorisés :

Châssis Hexagone (de 1989 à 1994, carénage frontal à partir de 1993) ;

Châssis Promo (de 1995 à 2000) ;

Châssis Minimes/Cadets agréés à partir du 1/1/2000 ;

Châssis Promo homologation FFSA 2001.

Caractéristiques : Châssis simple berceau de dessin classique, empattement 1040 (+/-10), arbre 25mm de diamètre sur 2 ou 3 paliers ou 30mm sur 2 paliers, disque percé et/ou rainuré mais non ventilé, train avant non réglable en chasse et carrossage (avant 1996) ou réglable en chasse et carrossage uniquement par bague excentrée (de 1996 à 2000), excentriques (à partir de 2001), magnésium autorisé, plancher en plastique, polyester ou métallique.

1.1.2.2 : Trois moteurs autorisés :

Komet K55 TT Promo : moteur d'origine conforme à sa fiche d'homologation déposée à la FFSA, diagramme échappement maximum 173° et 127° aux transferts, volume de chambre 8,8 cm³ minimum. Epaisseur clapets 0,30mm +/- 0,04mm. Allumage Motoplat, Ducatti ou Selettra d'origine. Bougie marque libre mais cotes identiques à la bougie d'origine montée avec le joint d'étanchéité. Carburateur Tillotson HL 304 d'origine brut de fonderie, diamètre maximum du venturi 22,7mm.

Minarelli K100L : Retrait et apport de matière interdit sur moteur, carbu et pot. Diagramme échappement maximum 175°, volume de chambre 8,3 cm³ minimum. Epaisseur clapets 0,35mm maximum. Carburateur Tillotson, diamètre maximum du venturi 22,7mm, pot d'échappement diamètre 90mm.

Moteur Yamaha KT100FP (sans embrayage) conforme à la réglementation du Challenge Yamaha Racing Kart Buffo catégorie Power.

1.1.3 : Formule Promo B :

1.1.3.1 : Ensemble type Formule Sport 1991

Châssis Formule Sport Go Kart, frein mécanique simple effet, arbre de 25, 2 paliers, tube de 28, jantes alu, pneus larges, spoiler (à partir de 1995), pontons, nassau panel mais pas de spoiler.

Moteur JPX K100 ACE admission par clapets. Carburateur Tillotson d'origine, diamètre maximum du venturi 22,7mm.

1.1.3.2 : Ensemble type Formule 10.000 1992-1997

Châssis Formule Sport Alpha, Sodi ou Go Kart, frein mécanique double effet, arbre de 25, 2 paliers, tube de 28, jantes alu, pneus larges, pontons, nassau, spoiler (à partir de 1995)

Moteur RKD CB82 décompressé, préparation interdite, diagramme échappement maximum 163°, volume de chambre 11 cm³ minimum, Carburateur Tillotson HL 304 d'origine brut de fonderie, diamètre maximum du venturi 22,7mm.

1.1.3.3 : Ensemble type Formule France FdK 1998-1999 / Formule FFSA 2000

Châssis Formule Sport Alpha, Sodi ou Go Kart, frein mécanique, arbre de 25, 2 paliers, tube de 28, simple berceau, jantes alu, pneus larges, spoiler (à partir de 1995), pontons, nassau

Moteur RKD CB88 décompressé, préparation interdite, diagramme échappement maximum 163°, volume de chambre 11 cm³ minimum, allumage motoplat, PVL ou Ducatti. Carburateur Tillotson HL 304 d'origine brut de fonderie, diamètre maximum du venturi 22,7mm.

1.1.3.4 Ensemble type Yamaha KT100

Châssis Swiss Hutless type Challenge RKB, (frein mécanique).

Moteur Yamaha KT100S / SE (sans embrayage) conforme à la réglementation du Challenge Yamaha Racing Kart Buffo catégorie Club.

Article 1.4 : Formule 125

(Règlement en cours de développement).

Contact :

Romane Didier, Initiatrice et promotrice agréée par la FFSA de la Formule 20.000 / Kart Historique de Compétition

10 rue Paul Louis Courier 37230 LUYNES (France)

+33 (0)2.47.55.67.79 / +33 (0)6.10.65.30.16 / futurercing@yahoo.fr

Page facebook : @Formule20000